

La Directrice

ARRETE N°24-2023

La Directrice de l'Institut d'études politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble le 18 janvier 2022 (délibération n°CA-2022-05), notamment son Titre II chapitre 3.

Vu le règlement relatif au fonctionnement de la commission des recours gracieux voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble le 03 mars 2023 (délibération n°CA-2023-10)

Considérant qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles élections permettant la représentation des enseignants et enseignants chercheurs suite au renouvellement des deux collèges lors de l'élection de février 2023 ainsi que des représentants des étudiants suite à la modification des modalités de scrutin opérée par la délibération CA-2023-10 du conseil d'administration.

ARRETE :

Article 1 : Les membres du conseil d'administration de l'Institut d'études politiques de Grenoble, sont appelés à élire leurs représentantes et représentants au sein de la commission des recours gracieux.:

Ouverture du scrutin : le jeudi 28 septembre 2023 à 10 heures
Clôture du scrutin : le vendredi 29 septembre 2023 à 17 heures

Article 2 : Le présent arrêté tient lieu de convocation des collèges électoraux.

Article 3 : Nul ne peut prendre part au vote s'il n'est membre du conseil d'administration.

Article 4 : Les enseignants et enseignants-chercheurs sont répartis en un collège unique sans différenciation par pour l'élection des **deux binômes de représentants (un titulaire et son suppléant)**.

Article 5: Les représentants des usagers sont élus **au scrutin de liste majoritaire à un tour**.

Article 6: Les opérations de vote se dérouleront **du jeudi 28 septembre 2023 à 10 heures au vendredi 29 septembre 2023 à 17 heures électroniquement via le logiciel balotilo**.

Article 7: Le dépôt de candidature est obligatoire selon le formulaire prévu à cet effet annexé au présent arrêté (annexe).

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le mercredi 27 septembre 2023, à savoir la veille du début scrutin par mél à l'adresse contact-direction@iepg.fr

Article 8: Le présent arrêté et ses annexes seront portés à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Institut d'études politiques et sur le site internet de l'établissement à la rubrique « Cadre réglementaire // Arrêtés de la directrice // Electoraux ».

Article 9: La direction générale des services de l'Institut d'études politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin d'Hères, le 25 septembre 2023.

La Directrice, Sabine SAURUGGER



ANNEXES

- Annexe n°1 Déclaration de candidature - Enseignants et enseignants-chercheurs
- Annexe n°2 Déclaration de candidature - Représentant des usagers
- **Coordonnées contacts IEP :**
 - Madame Lynda MAURICE, Direction des affaires juridiques, lynda.maurice@sciencespo-grenoble.fr
 - Madame Pascale Martinot, direction générale des services, pascale.martinot@iepg.fr
 - contact-direction@sciencespo-grenoble.fr

Arrêté n°24-2023 Elections CRG

ANNEXE N° 1
Déclaration de candidature
Enseignants et enseignants-chercheurs

DECLARATION DE CANDIDATURE

Scrutin du 28 et 29 septembre 2023

COMMISSION DES RECOURS GRACIEUX

Collège des enseignants et enseignants chercheurs

| Ordre de préférence | Binômes de candidats titulaire/suppléant(e) | Noms | Prénoms | Signatures |
|---------------------|---|------|---------|------------|
| | TITULAIRE SUPPLÉANT | | | |
| | TITULAIRE SUPPLÉANT | | | |
| | TITULAIRE SUPPLÉANT | | | |

Arrêté n°24-2023 Elections CRG

ANNEXE N° 2
Déclaration de candidature
Représentants des usagers

DECLARATION DE CANDIDATURE

Scrutin du 28 et 29 septembre 2023

COMMISSION DES RECOURS GRACIEUX

Collège des étudiantes et étudiants

Nom de la liste :

| Ordre de préférence | Binômes de candidats titulaire/suppléant(e) | Noms | Prénoms | Signatures |
|---------------------|---|------|---------|------------|
| | TITULAIRE SUPPLÉANT | | | |
| | TITULAIRE SUPPLÉANT | | | |
| | TITULAIRE SUPPLÉANT | | | |